



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du Conseil de Communauté du 4 juillet 2024  
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

**Nombre de membres 14  
Etaient présents : 11 membres – 2 procurations – 13 votants**

### **Administration Générale**

#### **448/2024 Avenant à la Convention d'objectifs et de moyens avec l'Office du Tourisme du Val d'Argent**

Denis PETIT expose :

Une convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes du Val d'Argent et l'Office de tourisme a été signée le 8 décembre 2022.

La convention indique l'ensemble des missions de l'Office du Tourisme et précise que la subvention sera allouée chaque année lors du vote du budget avec un montant maximum de 250 000€ par an.

Néanmoins, suite au vote du budget le montant de la subvention est modifiée et ce montant sera donc un montant maximum de 350 000€ pour l'année 2024. Dans ce cadre il est proposé à l'assemblée d'adopter un avenant à la convention.

**Le Conseil Communautaire**

**APPROUVE** l'avenant ci-joint (cf. annexe).

**APPROUVE** le versement d'une subvention total en 2024 d'un montant de 350 000€, somme prévue au budget primitif 2024.

**AUTORISE** M. le Président à signer ce document et tous les documents y afférents.

**Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)**

**Le secrétaire de séance,**

**Le Président,**

**Denis PETIT**



**Jean-Marc BURRUS**

